PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 décembre 2020

Le mercredi 30 décembre 2020 à 19h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS: BENGOECHEA JM - BREHERET D - CANO L - ECHEVERRIA D - ERRANDONEA M - GARAT MM - JORAJURIA M - LADEUIX JM - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - PASCOUAU C - UHARRIZ JP -

ABSENTS ayant donné un pouvoir :

ABSENTS et EXCUSÉS:

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR:

- 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2 Adoption du procés-verbal de la dernière réunion
- 3 Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 Avis sur programme PLH
- 5 Capb Convention de mutualisation en matière d'usages numériques avec la Capb
- 6 Sdepa Alimentation electricité parcelle ZH 51
- 7 Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne MASSONDE Marielle à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procés-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Pas de décisions.

4 - Avis sur programme PLH

C'est un point important de l'agglomération car obligatoire et il est demandé à l'ensemble des 158 communes de donner un avis sur le PLH (Programme Local de l'Habitat).

M. le maire nous en explique les grandes lignes mettant également à disposition des documents à consulter.

C'est un document stratégique de programmation qui concerne l'ensemble de la politique locale de l'habitat que ce soit du parc privé, public ou toute construction.

Nous sommes dans un territoire hétérogène avec d'un côté la ville de Bayonne très dense et de l'autre côté du pays basque des territoires qui n'ont pas les mêmes objectifs.

Le PLH permet de dresser un état des lieux du parc de logements existants, suite à un diagnostic qui a été fait.

C'est à partir de cette trame que des objectifs à atteindre ont été établis, avec pour but d'assurer au mieux l'équilibre dans le territoire. En veillant à la réhabilitation du parc existant.

Pour ce faire, ont été associés à l'élaboration de ce PLH

- Les Elus
- L'EPFL (Établissement Public Foncier Local)
- Le SCOT (Schéma de cohérence territoriale)
- Le conseil départemental
- Les différents bailleurs sociaux

M. le maire nous donne son avis en soulignant que le territoire devient attractif ce qui peut être un point négatif comme positif.

Nous pouvons constater que les locaux ont de plus en plus de problèmes à se loger.

L'enjeu est de trouver des solutions pour répondre à cette demande.

L'époque des maisons individuelles va disparaître petit à petit. Il faudra se loger différemment.

Par des extensions, du collectif, par du pavillonnaire ...il nous est demandé de moins consommer d'espace.

Sur le littoral, avec les locations Airbnb, on constate l'augmentation de locations de résidences secondaires et de meublés touristiques qui ponctionnent les possibilités de logement à l'année en résidence principale.

Pour ce PLH il a été créé des zones :

- 1- Zone de Bayonne (Bayonne et sa grosse centralité)
- 2- Zone littoral : communes littorales du Boucau à Hendaye
- 3- Zone Rétro littoral, Sourade en fait partie : un trait d'Itxassou, Cambo, et Hasparren jusqu'à Bardos.
 - 4- Les autres communes

Toutes les communes de plus de 3500 habitants sont impactées par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) c'est-à-dire qu'elles doivent avoir au minimum 25 % de logements sociaux, ce qui à l'exception de Bayonne, n'est le cas pour aucune d'entre elles.

Faute de quoi, elles subissent des pénalités financières. Donc beaucoup de communes vont être amenées à construire des logements sociaux. (Cambo, st Pée, Ustaritz...) Cette loi a des incidences très importantes.

P Otondo demande si la commune a un droit de regard sur les personnes qui viendront dans ces logements.

M. le maire précise que l'on a effectivement un regard sur le parc social mais pas sur le privé. Du moment qu'il n'y a pas de PLU qui lui a des règles et qui peut permettre d'avoir un contrôle.

MM Garat : La carte communale ne comporte pas de règlement, c'est un document qui montre les zones constructibles ou non constructibles. Donc, si toutes les conditions techniques sont remplies pour qu'une personne puisse construire, on ne pourra pas l'en empêcher.

D Echeverria demande si le PLH concerne également le logement étudiant.

M. le maire : oui, tout type de logement. L'agglomération a un énorme projet une sorte de Campus, ce qui serait bien pour nos étudiants.

L'avis définitif sur le PLH sera rendu en février.

M. le Maire nous donne quelques chiffres à partir de supports graphiques: indice de construction en perspective PLH au sein de l'agglomération Pays Basque.

Nombre de logements neufs pour 1000 habitants.

remare de legemente medie pedi rece nabitanto.			
Pour 1000 habitants	1999 à 2009	2010 à 2018	2020 à 2025
BAYONNE	8	17	9
LITTORAL	10	11	8
RETRO LITTORAL	13	11	11
ENSEMBLE DU PAYS BASQUE INTERIEUR	7	4	6

Il y a des communes qui ont perdu de la population. Un effort va être fait sur la rénovation des logements vacants dans des centralités mais moins par des nouvelles constructions dans ces zones en perte d'habitants.

Nombre d'habitants en perspective

En 2015: 303 000 en 2026: 333000.

P Otondo demande si les résidences secondaires en font partie.

M. le maire précise que non, seules les résidences principales sont comptabilisées, mais il est vrai que l'on est entouré de résidences secondaires.

Il faudra trouver d'autres moyens pour se loger: densification, agrandissement de maison par extension...

M. le Maire a estimé essentiel d'expliquer ce PLH avant que le Conseil donne son avis.

M. le maire indique par exemple qu'à Souraide, il faut protéger l'agriculture, l'élevage. Le mitage n'est plus possible, pour les nuisances que cela entraîne, et donc il faut faire attention à l'urbanisation.

C Pascouau se pose la question de l'activité économique, il y a ce critère qui influe sur le choix de venir se loger dans notre territoire.

M. le maire : effectivement mais ils ne participent pas forcement à la vie du village, il ne faut pas que l'on devienne un village dortoir.

D Breheret : par le fait de la propriété, il y aura un impact sur le nombre d'élèves dans nos écoles.

MM Garat : c'est déjà le cas, car comme on est un village de propriétaires, le village vieillit et il y a peu de renouvellement de population. De ce fait, il y a moins d'enfants.

M. le maire : d'où l'importance de se loger différemment.

Vote : à l'unanimité

5 - Capb - Convention de mutualisation en matière d'usages numériques avec la Capb

Il y a une convention à signer entre la communauté d'agglomération pays basque et la commune pour déployer un programme de services numériques.

Vote : à l'unanimité

6 - Sdepa - Alimentation electricité parcelle ZH 51

Point à reporter ultérieurement.

Vote : à l'unanimité

7 - Questions diverses

MM Garat nous indique que l'on va solliciter une subvention du département pour le prochain programme de voirie.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h16.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire.

Le secrétaire de séance MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

BENGOECHEAJM - BREHERET D -

CANO L - ECHEVERRIA D - ERRANDONEA M -

GARAT MM -

JORAJURIA M -

LADEUIX JM -

LARRE JM - LARRECHEA O -

MASSONDE M -

OTONDO P -

PASCOUAU C -

UHARRIZ JP -